## République Française Département de l'Yonne

## COMPTE – RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHICHEE

Du 19 octobre 2017 à 19 heures 00 Convocation du 13 octobre 2017

Sous la présidence de : Alain DROIN, Maire
Membres : Patrice RAIMOND, Adjoint
Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI, Christelle MINET, Christophe MILCENT,
Xavier RONCELIN, Matthieu SIMON, Thierry TREMBLAY conseillers municipaux.
Absents excusés : Marjorie MOLUSSON, Franck LAROCHE (pouvoir à Alain DROIN)
Secrétaire de séance : Christophe MILCENT

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2017 a été adressé aux membres du conseil municipal avant la présente séance, il ne soulève aucune objection et est adopté à l'unanimité par les membres présents.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1 Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales partielles
- 2 Budget Principal Amortissement de subventions d'équipements
- 3 Point sur les travaux de voirie,
- 4 Point sur les autres travaux,
- 5 Ouestions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil leur accord pour rajouter un point à l'ordre du jour : rapport des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir. Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le rajout de ce point.

**DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES PARTIELLES :** Le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil, dénombre 8 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du Code Electoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Mme Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI et MM. Patrice RAIMOND, Matthieu SIMON et Xavier RONCELIN.

Le maire a ensuite invité le conseil à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé qu'en application des articles L.288 et R.133 du Code Electoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue. S'il reste des mandats à attribuer à l'issue du premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour pour le nombre de mandats restant à attribuer et l'élection

a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le maire indique que conformément aux articles L. 284 et L. 286 du Code Electoral, le conseil municipal doit élire un délégué et trois suppléants.

**Election des délégués :** *résultats du premier tour de scrutin* : Monsieur Alain DROIN (9 voix) a été proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

**Election des suppléants** : *résultats du premier tour de scrutin* (un conseiller n'a pas pris part au vote): Messieurs Christophe MILCENT (8 voix), Xavier RONCELIN (8 voix) et Madame Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI (8 voix) ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et ont déclaré accepter le mandat.

BUDGET PRINCIPAL – DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (délibération n° 42/2017): Monsieur le maire fait part au conseil qu'il y a lieu de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées. Le conseil municipal après délibération *décide* que les durées d'amortissement seront de 5 ans pour les biens mobiliers, matériels ou les études,15 ans pour les biens immobiliers ou les installations.

**POINT SUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2017 :** Monsieur Patrice Raimond chargé du suivi des travaux fait part au conseil que les derniers goudronnages seront réalisés demain et début de la semaine prochaine. Monsieur le maire fait remarquer que ces travaux devaient être achevés au 31 août et que nous sommes mi-octobre.

**POINT SUR LES AUTRES TRAVAUX :** Madame Françoise HOFFMANN-SZABLOWSKI informe le conseil que le pépiniériste doit intervenir à la fin du mois novembre pour la plantation des arbres fruitiers dans le jardin du presbytère (verger conservatoire). Il a également été sollicité pour proposer des idées pour arborer la place de la Gare.

Madame Christelle MINET en charge du dossier de la stérilisation des chats errants, informe le conseil que la convention a été signée avec la Fondation 30 Millions d'Amis. Un premier bon de mission a été envoyé à la fondation pour une intervention à partir de début novembre dans le quartier du Prieuré.

RAPPORT DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS (décision n° 1/2017): Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations de pouvoir et qui concerne l'encaissement d'un chèque d'une valeur de 600 euros émis par les ACM. Cette recette correspond au dédommagement qui a fait suite à la dégradation de la clôture du pâtis par un cheval. Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du compterendu de décisions présenté par Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 30.